



Dettes non honorées

Par Dominique59

Bonjour

J'ai prêté une somme assez importante d'argent à un ami

Il m'a signé une reconnaissance de dette et m'a fait un chèque « de caution » du montant

Depuis il ne m'a rendu qu'1/3 de la somme

Il est depuis parti travailler au Maroc et je viens d'apprendre que sa femme allait le rejoindre prochainement

Le chèque étant daté du 31/3/17 je pense qu'il ne sera plus valable après le 7/4/18

Je pense déposer en banque le chèque mais je sais qu'il ne sera pas honoré

Que pouvez-vous me suggérer en urgence ?

Merci d'avance

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juristes. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur toute la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50